

Forêts communales - Gestion, entretien et accueil en forêts communales de Besançon - Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Par convention, depuis le 1^{er} janvier 1998, et ce pour une durée de 4 ans, la Ville de Besançon a associé l'Office National des Forêts dans la définition et la mise en oeuvre de sa politique de gestion forestière et d'accueil du public.

Au-delà des missions définies par le code forestier dans un cadre réglementaire national, la Ville de Besançon par cette convention, redéfinit à l'Office National des Forêts ses objectifs et orientations en particulier :

- gestion forestière
- accueil des activités de pleine nature
- surveillance de la forêt, brigade équestre
- permanence aux Grandes Baraques
- entretien des espaces et du mobilier au quotidien
- gestion des parcs animaliers
- gestion de la faune et pratique de la chasse
- pédagogie dans le cadre de la Petite Ecole dans la Forêt.

Toutes les interventions qui vont au-delà des missions réglementaires de l'Office National des Forêts définies par le code forestier lui sont rémunérées. A titre indicatif, pour 2001, le montant de ces prestations s'est élevé à 370 000 F HT (56 406,14 €).

La forêt de Chailluz, principal massif forestier communal, fait actuellement l'objet de l'étude du renouvellement de son plan de gestion qui arrive à terme.

Les collines boisées (Bregille, Chaudanne, Rosemont, Planoise, Les Buis) vont également faire l'objet d'un plan de gestion.

C'est pourquoi il convient de proroger, sur les mêmes bases, l'actuelle convention, à compter du 01/01/2002, pour une durée d'un an, afin d'intégrer dans la prochaine convention certains éléments découlant des plans d'aménagement.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la prorogation de ladite convention et autoriser M. le Maire à signer le document à intervenir.

«M. Eric ALAUZET : Je voudrais donner rapidement un petit point d'information à nos collègues pour dire que l'on proroge d'un an le plan de gestion mais que nous sommes à la transition et que nous allons proposer dans les mois qui viennent un nouveau plan de gestion. C'est des affaires de 25 ans, donc vous voyez que ce n'est pas rien et que la forêt c'est évidemment important. Nous avons confié l'étude diagnostic à l'ONF et nous serons amenés à vous proposer des éléments à la fois de diagnostic et d'orientation en début d'année prochaine. Mais c'est une affaire importante qui s'annonce devant nous.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Je crois qu'on prend souvent le temps sur des dossiers qui n'apparaissent pas importants alors que ce que vient de dire Eric ALAUZET est essentiel. Je peux vous assurer que quand le premier plan de gestion de la forêt de Chailluz a été mis en place, ça a été un changement de cadre de vie, d'offres de services à l'ensemble de la population bisontine qui a été essentiel. C'est là qu'a été fait le choix de réserver 700 hectares au tourisme, à l'ensemble des Bisontins. Et je crois que le travail que vient d'annoncer Eric ALAUZET mérite, me semble-t-il, autant d'attention que certains dossiers qui ont été abordés tout à l'heure qui me semblaient de beaucoup moins d'intérêt pour les Bisontins et les Bisontines».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.